



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe CONF/PRES/SPEECH(2013)3

Contenu de l'intervention du Président de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, Jean-Marie Heydt, au Symposium « Migration, Islam et multiculturalité organisé par Hacettepe University, Ankara le 11-12 avril 2013.

Un symposium organisé par l'Université Hacettepe d'Ankara en coopération avec l'Unesco et avec la participation du Président de la République de Turquie.

Les organisateurs souhaitent connaître le rôle et l'impact des ONG en Europe dans un contexte multiculturel.

Le Président de la Conférence des OING a insisté sur le rôle social et humaniste des ONG, comme société civile organisée, qui se doivent de prendre en compte la diversité des cultures, des pratiques et des attentes des populations pour les porter auprès des pouvoirs législatifs et gouvernementaux.

Le titre de ce symposium, associait un *fait de société* – la migration ; *une de ses conséquences* – la rencontre des cultures, la multiculturalité ; et une *appartenance religieuse* – l'Islam. Ce triptyque « migration, Islam, multiculturalité » pourrait laisser penser que ce sujet est nouveau. Or, nous le savons tous, et l'histoire nous l'a enseigné, les migrations ont généré des *situations interculturelles* qui à leur tour ont forgé des *espaces multiculturels*. De ce fait, « migration et multiculturel » sont tous deux phénomènes connus et vécus dans toute l'Europe. A cela, vient s'ajouter l'Islam. Est-ce un facteur aggravant de la problématique européenne ? nous ne le croyons pas, mais force est de constater que la pratique religieuse vient pourtant bousculer les habitudes et les repères. L'Europe connaît et vit des heures de crises économiques qui sèment une telle instabilité que les citoyens d'Europe se sentent acculés à un repli identitaire, repli attisé par des courants politiques conservateurs et populistes. La peur de l'autre, parce qu'il est différent, devient la cause de « mes » propres malheurs, de « mon » désarroi. Et ce simple sentiment suffit hélas trop souvent, à lui seul, pour générer toutes sortes de racisme, de xénophobie et, a fortiori, d'islamophobie.

L'enjeu majeur est de pouvoir faire cohabiter à la fois des *droits*, des *libertés* et des *devoirs*. Des droits comme celui de *l'égalité* entre les humains qui « (...) *naissent et demeurent libres et égaux en droits* », des libertés comme celle « *d'association, de croyance, etc...* », et des devoirs comme « *devoir de civisme, devoir de défendre son pays, devoir de vivre ensemble, etc...* ».

Il est donc essentiel que ces droits, souvent présentés comme des « droits fondamentaux », soient protégés.

La question qui pourrait s'ajouter à cela, est celle d'une articulation entre droits universelles et droits spécifiques. Nous constatons des revendications de droits émanant de communautés de croyances, quel qu'elles soient. Comment poser un regard sur l'Europe avec un prisme communautaire ?

Est-il possible d'imaginer une coexistence à la fois de droits fondamentaux communs et de valeurs universellement partageables et - simultanément la reconnaissance de droits spécifiques à des groupes (ethniques, confessionnels, régionaux, idéologiques, etc.) de particularismes propres -, et donc différents, à chaque communauté.

Alors oui, c'est un nouveau défi qui s'impose à l'Europe – prendre en compte les réalités et les attentes nouvelles des populations – afin d'être mieux « inclusive ». ... Et ce n'est certainement pas en divisant le droit objectif par une multitude de droits subjectifs que l'on renforcera les droits fondamentaux et qu'elle – la nouvelle Europe – sera mieux inclusive.

L'Europe dispose de textes clairs qui doivent lui permettre de protéger et promouvoir les droits fondamentaux pour tous. De plus, il est du devoir de l'Etat, et en l'occurrence ici des Institutions européennes, de par leur pouvoir régalien, de veiller au respect des minorités, de s'assurer du bien-être de ses ressortissants, de proposer des programmes et des actions qui définissent le futur de façon raisonnable et raisonné, non limité à la durée d'un mandat politique.

Face à ce constat, à partir de nos textes, en l'occurrence la convention européenne des Droits de l'Homme, la Charte sociale européenne révisée, la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne, il était impératif de se demander quelles seraient les nouvelles « bonnes pratiques », quelles préconisations pour établir la voie d'un « vivre ensemble » fort et digne d'une Europe nouvelle ?

Les représentants de la société civile organisée qui travaillent dans le cadre de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, sait très bien à quel point, très souvent, trop souvent, on invoque le « vivre ensemble » comme la solution miracle qui va lui permettre de régler tous les problèmes de cohabitation que vivent des femmes et des hommes.

Or, pour pouvoir vivre ensemble, il faut réunir plusieurs ingrédients tel le respect, telle la tolérance, telles certaines valeurs transculturelles, etc. et ces ingrédients ne sont à notre portée que si l'on est en capacité à la fois de comprendre le sens intrinsèque de ces mots mais surtout en capacité de décrypter qui est l'autre.

L'Europe, en constante construction, a la responsabilité de faire respecter les libertés de croyances sans distinction car elles sont aussi des éléments contributeurs du phénomène social et culturel. C'est cela qui doit être défendu – l'existence et le respect des différences, pour susciter une considération multi et interculturelle C'est à ces conditions que le « vivre ensemble » peu prendre corps et se développer. les individus doivent pouvoir trouver une harmonie avec les gens avec qui ils vivent.

C'est ainsi qu'il faut ré-apprendre à vivre ensemble, à recevoir l'autre, avec ses ressemblances, avec ses points communs, avec les convergences possibles. Ceci implique d'aller vers l'autre, de l'autoriser à poser un regard renouvelé et laisser évoluer lentement les aspects sensibles afin qu'ils puissent entrer dans un espace public consensuel. C'est la voie d'une approche inclusive raisonnée.

C'est avec cette approche que les OING seront en capacité de mieux contribuer à un vivre ensemble dans une société interculturelle.